



La crise générée par la pandémie de Covid-19 au Maroc et son impact sur les finances publiques

Sofia Iman MEKAOUI

Docteure en droit public et sciences politiques (Français)

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Mohammedia (Maroc)

Résumé

La COVID-19 a été apparue à Wuhan capitale de la province du Hubei au centre de la Chine en décembre 2019. Elle est une maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Celle-ci est maintenant une pandémie qui touche de nombreux pays dans le monde, atteignant notre Royaume du Maroc, qui à son tour, a connu les premiers cas infectés par le virus Corona en mars de 2020.

Le coronavirus a engendré une crise sanitaire qui a eu un impact sur les finances publiques. Il a réduit les recettes fiscales, des dépenses de fonctionnement, les comptes spéciaux du Trésor, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de santé et celles destinées à atténuer les conséquences économiques sur la population. Un recul de la demande mondiale adressée au Maroc.

La gravité de la pandémie du coronavirus a poussé le gouvernement d'employer au maximum de ses possibilités à apporter des programmes spécifiques à la Covid-19, des institutions financières multilatérales pour aider l'économie nationale à dépasser cette crise est tributaire de l'étroite coopération entre le gouvernement et les acteurs économiques et sociaux.

Mots clés : covid 19 – crise – finance publique, l'économie nationale.



Introduction

Depuis l'apparition du corona virus qui a commencé en Chine, dans la province de Hubei à Wuhan, en décembre 2019 avant de s'étendre au reste du monde au début de l'année 2020. Ceci a prolongé de nombreux pays dans un confinement dicté par l'état d'urgence sanitaire.

Mais elle retiendra aussi et surtout que les États, en particulier en Europe occidentale, ont paru surpris et imprévoyants, débordés, démunis, face à l'ampleur de la catastrophe sanitaire, incluant le manque de matériel et de personnel de soin, ainsi que la saturation subséquente du système hospitalier. En outre, sur le plan économique et social, la réaction des États – en particulier au sein de l'Union européenne – a semblé désordonnée et insuffisante alors qu'il apparaissait clairement que la crise ne serait pas uniquement sanitaire mais qu'elle aurait des effets économiques et sociaux considérables, et des conséquences sur les finances des administrations publiques¹.

Le Maroc n'a pas connu une situation similaire depuis plus de 20 ans, voire 25 ans, durant la grande sécheresse en 1995. A cette époque, des stratégies d'émergence et un grand stimulus, porté par les facilités du gouvernement pour lancer les grands chantiers de construction, ont permis, non seulement d'augmenter l'attractivité du Maroc aux investisseurs étrangers mais, également, la création d'emplois à travers des différents secteurs porteurs de l'économie.

Dès les prémices de la pandémie de COVID-19, le Maroc a pris des mesures drastiques pour tenter de contenir la propagation du virus. Au moment de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 20 mars, le pays ne comptait que 77 cas de la maladie. Tous les événements publics ont été suspendus, de même que les voyages internationaux, tandis que les déplacements urbains et entre villes ont été soumis à un contrôle draconien. Parallèlement aux efforts déployés par les autorités pour juguler la pandémie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a joué un rôle clé dans la coordination de l'appui fourni au Maroc par les partenaires de développement. L'OMS a notamment accompagné l'élaboration du plan de

¹ v. : Benkimoun P. et a, « Confinement : les vingt jours où tout a basculé au sommet de l'État », lemonde.fr, 20 mars 2020.



prévention et de préparation et apporté l'assistance nécessaire en matière de collecte de données, de directives sur les tests de diagnostic et de protocoles de traitement².

La crise sanitaire liée à la prolongation du confinement jusqu'au 10 juin qui s'est traduit par l'arrêt de la majorité des activités. Celle-ci a généré un choc au niveau de l'offre et de la demande au Maroc. La crise économique que traverse le pays, illustrée par un quasi arrêt de la plupart des activités marchandes, mettra à rude épreuve les finances publiques qui étaient déjà fragiles avant l'apparition de la pandémie. Pour preuve, depuis de nombreuses années, le taux d'autosuffisance fiscale du Maroc tourne autour de 60%. Ce qui révèle l'incapacité du système fiscal à générer suffisamment de ressources financières pour l'alimentation du budget général de l'Etat (BGE)¹.

La problématique à laquelle nous attachons notre travail est la suivante

Dans quelle mesure la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 en tant qu'un événement d'une exceptionnelle gravité impactent -elle les finances publiques ?

L'ingénierie de cette problématique mérite d'être appréhendée en deux étapes :

Dans une première partie, nous retracerons l'état des lieux de la crise générée par la pandémie du Covid 19. Tant que, dans une deuxième partie, nous exposerons la crise générée par la pandémie du Covid 19 : quelles sont les conséquences sur les finances publiques ?

Partie I : l'état des lieux de la crise générée par la pandémie du Covid 19

La pandémie de Covid-19 est partie pour la première fois fin de 2019 en Chine. Ce virus a engendré une crise considérable au niveau de tous les secteurs, à cause de recours au confinement.

La crise générée par la pandémie de Covid 19 a été considéré la plus brutale que celle de 2008-2009. Elle a posé de multiples défis au ministère de la Santé. Ce

² Maroc : Intensifier les soutiens face à la pandémie de COVID-19, www.banquemonddiale.org/news consulté le 2020/06/16.

¹ Mohamed Chakir Alaoui, CORONAVIRUS AU MAROC : L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET LE CONFINEMENT SERONT PROLONGÉS AU-DELÀ DU 10 JUIN, <https://fr.le360.ma/politique/coronavirus-au-maroc-letat-durgence-sanitaire-et-le-confinement-seront-prolonges-au-dela-du-10-juin-216631>



dernier a dû gérer une crise sanitaire sans précédent et faire preuve d'agilité et d'anticipation pour faire face aux différents enjeux de la pandémie, du traitement des patients COVID-19 à la nécessité de renforcer le suivi épidémiologique².

Cette première partie traitera dans un premier temps : La pandémie de Covid 19 : chronologie de l'action au Maroc (A). Alors que dans un deuxième temps on traitera Un impact déjà tangible qui pèse sur les perspectives de tous les métiers et classes d'actif(B).

A) La pandémie de Covid 19 : chronologie de l'action au Maroc

Dès les prémices de la pandémie de COVID-19, le Maroc a pris des mesures conformément aux directives de SM le Roi Mohammed IV que Dieu l'assiste qui a donné la priorité à la santé et à la sécurité des citoyens afin de contenir la propagation du virus. IL a donné aussi que Dieu le glorifie une grande importance au soutien de l'appui aux catégories vulnérable et celles qui sont touchées par cette pandémie.

Durant la semaine du 9 au 15 mars 2020, le Maroc a suspendus les vols à destination de plusieurs pays¹ mais les vols de retour sont toutefois autorisés². En parallèle, les liaisons maritimes avec l'Espagne et la France sont suspendues. Le 13 mars, le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MEN) annonce la fermeture des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des universités, à partir du 16 mars et « jusqu'à nouvel ordre »³, les cours sont à présent dispensés à distance et une continuité pédagogique est instaurée. Le 16 mars, le ministère de l'intérieur ordonne la fermeture de nombreux espaces publics et installations du domaine public. Cette décision concerne les cafés, restaurants, salles de cinéma et de théâtre,

² Maroc: Intensifier les soutiens face à la pandémie de COVID-19 [www.banquemoniale.org › news › feature › 2020/06/16](http://www.banquemoniale.org/news/feature/2020/06/16) ARTICLE 16 JUIN 2020.

¹ « Coronavirus. Round up : Voici l'ensemble des mesures que vient de prendre le Maroc » [archive], sur medias24.com, 14 mars 2020 (consulté le 19 mars 2020).

² « Coronavirus EN DIRECT : Le Maroc autorise des vols vers la France pour le retour des Français... » [Archive], sur [20 minutes](http://20minutes.com), 14 mars 2020.

³ « Coronavirus : écoles et crèches fermées jusqu'à nouvel ordre » [archive], sur [L'Economiste](http://L'Economiste.com), 13 mars 2020 (consulté le 13 mars 2020).



salles de fêtes, clubs et salles de sport, hammams, salles de jeux et terrains de proximité⁴.

Au moment de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 20 mars, le ministère de l'Intérieur déclare ceci comme seul moyen inévitable pour garder le coronavirus sous contrôle⁵. Tous les événements publics ont été suspendus, en plus du permis de circulation nécessaire à tout déplacement hors du domicile et des mesures de sécurité qui l'accompagnent, l'usage du masque de protection est désormais obligatoire lors des déplacements⁶, L'arrêt de publication des journaux et des magazines sous formats papiers est instauré par le ministère de la jeunesse et des sports jusqu'à nouveaux ordres⁷. Tandis que les déplacements urbains et entre villes ont été soumis à un contrôle draconien. Parallèlement aux efforts déployés par les autorités pour juguler la pandémie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a joué un rôle clé dans la coordination de l'appui fourni au Maroc par les partenaires de développement.

Le conseil d'administration, a approuvé la prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation de COVID-19 jusqu'au 10 août 2020 à 18h00. Ce projet de loi - n° 2.20.406 présenté par le ministère de l'intérieur décrète la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, ledit projet prévoit la prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire afin de faire face à l'épidémie du virus Corona "Covid 19".

B) Un impact déjà tangible qui pèse sur les perspectives de tous les métiers et classes d'actif.

Depuis l'apparition de la pandémie de covid 19, l'économie est en train de subir une récession de plein fouet, avec un effet de contagion venant d'Europe. Il a été estimé, par une première analyse de la Banque mondiale (BM) et des Nations Unies,

⁴ « Coronavirus : Le Maroc ferme restaurants, cafés, cinémas, hammams... » [Archive], sur challenge.ma

⁵ « Coronavirus : Les autorités décrètent état d'urgence sanitaire et confinement » [archive], sur medias24.com, 19 mars 2020.

⁶ Medias24, « Officiel : le port du masque devient obligatoire à l'extérieur dès mardi » [archive], sur medias24.com (consulté le 7 avril 2020)

⁷ (ar) « الإعلان عن حالة الطوارئ الصحية بسائر أرجاء التراب الوطني لمواجهة تفشي فيروس كورونا - "كوفيد 19" - ماپ إكسپريس » [archive], sur web.archive.org, 22 mars 2020 (consulté le 28 mars 2020)



que la récession au Maroc risque d'impacter le PIB par un recul de 1,5% cette année. Sachant que le Fonds monétaire international (FMI) a publié des prévisions le 14 avril 2020, montrant une récession pour le Maroc de -3,7% et à travers le monde une moyenne de -3%, en raison de la propagation du Covid-19 ; confirmant un impact beaucoup plus important que celui de la crise financière de 2008¹.

L'économie du Maroc est confrontée aux effets de la propagation de la pandémie au niveau national. Avec la propagation de la pandémie en Europe et au pays, ainsi qu'une sécheresse aiguë. Celle-ci devrait souffrir considérablement cette année de l'impact négatif de l'infection. Un scénario de référence montre que le PIB réel reculerait de 1,5% en 2020, la première récession frappant le Maroc depuis plus de deux décennies. Sur le plan budgétaire, la pandémie aura un impact négatif sur le rythme de l'assainissement budgétaire et, à son tour, sur les besoins de financement brut et la dette. Le déficit budgétaire global devrait se détériorer pour atteindre plus de 6% du PIB en 2020. L'aggravation du déficit s'explique principalement par l'augmentation des dépenses sociales et économiques liées à Covid19 et la baisse des recettes fiscales, en particulier de l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, la dette de l'administration centrale pourrait culminer à 73% du PIB en 2020.

Le solde du compte courant devrait s'élargir à environ 7% du PIB cette année. Un net ralentissement des exportations, des recettes touristiques et des envois de fonds est prévu, car la pandémie perturbe le commerce et les chaînes de valeur mondiales¹. Bien que la baisse des prix du pétrole en 2020 réduise les dépenses d'importation d'énergie, elle ne compensera pas entièrement les effets négatifs de la pandémie sur les exportations de biens et de services. Il serait difficile de financer le déficit de la balance des paiements, car les IDE devraient ralentir et la prime de risque sur les marchés financiers internationaux est augmentée.

Du côté de la demande, l'économie du Maroc dépend fortement des importations, du tourisme et des IDE de l'Europe. Le Maroc souffrira grandement si la récession attendue s'aggrave davantage à l'échelle mondiale et en Europe. Elle souffrira également si la demande intérieure continue de baisser en raison de la

¹ La pandémie de COVID-19 plonge l'économie planétaire dans sa pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale sur <https://www.banquemondiale.org/> consulté le 08 JUIN 2020.



fermeture prolongée des activités pour contenir la propagation de la pandémie et son impact sur les revenus des salariés et des entreprises. Du côté de l'offre, le Maroc est touché par la rupture des chaînes de valeur dont il fait partie, notamment dans le secteur automobile².

Partie II : la crise générée par la pandémie de Covid 19 : quelles sont les conséquences sur les finances publiques ?

La crise sanitaire qui a été engendrée par corona virus de 2020 a provoqué plusieurs conséquences de décisions économiques et financières en rupture avec les principes suivis et les mesures préconisées les années précédentes. Celle-ci est particulièrement observable au Maroc.

Dès le début de la pandémie, la solidarité des entreprises et des Marocains à travers leur contribution au Fonds de gestion de la pandémie qui a été créés par sa majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste a permis d'atténuer le choc de l'arrêt de l'activité économique sur le budget général de l'Etat. «Sur les 33 milliards de dirhams (23 milliards de dirhams de dons, plus 10 milliards de dirhams de ressources budgétaires), 14,9 milliards ont été engagés. Hors Fonds de gestion du Covid-19, le déficit budgétaire s'établit à 43,6 milliards de dirhams». Le redémarrage de l'économie va nécessiter la mobilisation d'importantes ressources¹.

Cette première partie traitera dans un premier temps : Face à la crise le Royaume a adopté des mesures fortes pour préserver son finance publique (A). Alors que dans un deuxième temps on traitera Face à la crise le Royaume a adopté des mesures fortes pour préserver son finance publique (B).

A) l'impact de la crise du covid 19 sur les finances publiques

La crise du covid-19 a impacté les finances publics selon la trésorerie générale du Royaume. Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des

² HASSAN MANYANI, Coronavirus : L'impact économique et social sur le Maroc, <https://www.challenge.ma/> consulté le 6 AVRIL 2020.

¹Rachid Al Arbi COVID-19 : LES EFFETS DE LA PANDÉMIE SUR LE BUDGET <https://aujourd'hui.ma/economie/finances-publiques-les-ressources-du-tresor-affectees-par-la-covid-19> le 15/06/2020.



charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 6,3 Mds de DH à fin mars 2020, contre un déficit budgétaire de 4,5 Mds de DH un an auparavant.

En effet, il ressort du bulletin de la TGR que les recettes brutes ont affiché une hausse de 8,1%. Cette hausse s'explique par la hausse des impôts directs de 1%, des droits de douane de 16,5%, des impôts indirects de 6,7%, des droits d'enregistrement et de timbre de 1,3% et des recettes non fiscales de 77,4%¹.

Vers la fin de Mai, le taux d'exécution des dépenses ordinaires est estimé à 38,3%. Elles se sont consolidées de 9,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 10,6% comparé à la même période de l'année précédente. En revanche, les émissions au titre des dépenses d'investissement ont baissé de 11,3%, soit 3,4 milliards DH de moins que l'année précédente.

En ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor, leur taux d'exécution est évalué à 309% par rapport aux prévisions de la loi de Finances. Un excédent de 18,5 milliards DH est réalisé au cinquième mois de l'année contre 8,8 milliards DH réalisé une année auparavant. Une hausse qui s'explique principalement par l'excédent de 18,1 milliards DH dégagé par le Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19. Les autres comptes spéciaux du Trésor ont enregistré un excédent limité à 421 milliards DH contre 8,6 milliards DH un an auparavant².

Du côté de l'IS, eu égard aux différentes déclarations et statistiques annoncées laissant entendre qu'une poignée d'entreprises contribue pour plus de 80% de cet impôt, il s'avère que ces sociétés (**Assurances, banques, télécoms...**) ne vont pas être impactées du moins à court terme par les effets collatéraux de la pandémie Covid-19. Sachant que la réduction de l'IS sera consécutive certainement à la multiplication très attendue des demandes d'exemption des paiements des acomptes provisionnels par les entreprises qui prévoient une chute des résultats de 2020 comparativement à ceux réalisés au terme de l'année 2019. La réduction des recettes

¹ S. E. Finances publiques COVID-19 : LES FINANCES PUBLIQUES NE SONT PAS ENCORE CONTAMINÉES À FIN MARS. 11 avril 2020.

² kawtar TALI, Finances publiques : Les ressources du Trésor affectées par la Covid-19, <https://aujourd'hui.ma/economie/finances-publiques-les-ressources-du-tresor-affectees-par-la-covid-19> consulté le 15 juin 2020.



ordinaires de 10% à 84,8 milliards de dirhams, à fin mai. Ainsi, la TVA a engendré 10% de recettes en moins, suite au recul de la consommation et des importations.

Pour sa part, l'impôt sur le revenu constitué essentiellement de l'impôt collecté sur les revenus salariaux eu égard à la récession économique empreinte de la fermeture de plusieurs entités, il sera impacté considérablement.

Les recettes IR se sont dépréciées de 1,9 milliard DH affichant un taux de réalisation de 39%, et ce sous l'effet combiné de l'affaiblissement de l'activité et des mesures décidées par le Comité de veille économique portant sur le report des échéances fiscales à fin juin en faveur des entreprises qui tiennent une comptabilité³.

B) Face à la crise, le Royaume a adopté des mesures fortes pour préserver son finance publique.

La pandémie de COVID-19 se répercute sur les finances publiques des pays par une augmentation des dépenses, une baisse des recettes perçues et la transformation des passifs conditionnels en passifs réels¹.

Pour faire face à la crise engendré par cette pandémie sur les finances publique notre gouvernement à mise en place plusieurs mesures à savoir ;

La création du fonds spécial de lutte contre la pandémie Coronavirus selon les Hautes Instructions de sa majesté le Roi Mohammed IV pour gérer et affrontez la pandémie corona. Ce fonds, auquel une enveloppe de 10 milliards de dirhams a été allouée sur le budget général de l'État et un montant de 1,5 milliard de dirhams comme contribution des régions, a bénéficié d'un élan de solidarité sans précédent de la part des personnes physiques et des institutions publiques et privées.

Ce fonds permettra également d'apporter le soutien nécessaire à l'économie nationale afin d'absorber les chocs négatifs provoqués par cette pandémie, par rapport à la diminution ou l'interruption d'activité dans certains secteurs et la perte d'emplois qui en découlent.

Un comité de veille économique qui comprend plusieurs départements ministériels, au côté des représentants du secteur bancaire et financier, et des

³ Ibid.

¹ Emre Balibek, Amanda Sayegh, Sandeep Saxena, Michelle Stone et Claude Wendling, Série spéciale sur les mesures budgétaires face à la COVID-19.



opérateurs économiques, et qui est chargé d'étudier les répercussions de la pandémie sur les plans économique et social et de proposer des solutions à cet effet².

Il a également été procédé à la mise en place de cellules de veille au niveau des différents départements ministériels, pour assurer le suivi à tous les niveaux des répercussions de cette pandémie et les traiter.

Le Recours au financement extérieur Dans le cadre de la lutte contre les répercussions sans précédent de la pandémie de Corona et de ses effets négatifs sur l'économie nationale, et afin de répondre de manière proactive aux futurs besoins de financement, le gouvernement a adopté le décret-loi 2.20.320 relatif au dépassement du plafond du financement extérieur tel que fixé par l'article 43 de la loi de finances n° 70.19 pour l'année budgétaire 2020³.

Conclusion

En guise de conclusion, notre Royaume a confrontée à un défi d'une ampleur sans précédent. Celle-ci a été engendrée par la pandémie de Covid 19.

Cette situation nécessite des mesures d'exception qui ne seront pas sans effet sur le budget de l'État à savoir la création du fonds spécial de lutte contre la pandémie Coronavirus, la mise en place de cellules de veille au niveau des différents départements ministériels, pour assurer le suivi à tous les niveaux des répercussions de cette pandémie et les traiter. En effet, la crise du Covid-19 aura d'importantes conséquences sur les finances publiques dans la mesure où elle représente donc une nouvelle pression sur les caisses de l'État.

² Les mesures prises par le Royaume du Maroc pour faire face aux répercussions sanitaires, économiques et sociales de la propagation du Covid--A travers les réponses du Chef du Gouvernement Saad Dine EL OTMANI aux questions relatives à la politique générale au Parlement Séance du 13 avril 2020 à la chambre des représentants Séance du 21 avril 2020 à la chambre des conseillers.

³ Le décret-loi numéro 2.20.320 relatif au dépassement du plafond des emprunts extérieurs a été publié au Bulletin officiel du mercredi 8 avril.